

Question orale Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la marche à suivre pour les commerçants en cas de menace terroriste" (n° 9592)

Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, l'économie bruxelloise n'est pas seulement importante pour les Bruxellois. Cela nous concerne tous. Preuve en est, même à l'Est, on s'y intéresse.

Ma question date déjà de quelques semaines et vous avez déjà pu donner certains éléments de réponse. Je vais donc tenter de la raccourcir un peu.

La semaine d'alerte niveau 4 en novembre dernier à Bruxelles a eu de lourdes conséquences financières pour de nombreux commerçants. En effet, les fédérations représentatives du secteur commercial ont estimé les pertes à plus de 70 millions d'euros.

Ainsi, les représentants du secteur ont réclamé la mise en place d'une marche à suivre précise en fonction du niveau d'alerte pour l'ensemble des commerces et la création d'un système de communication en ligne sécurisé à destination des commerçants, qui pourra être notamment utilisé par les autorités en cas de communication urgente.

Parallèlement, les commerçants souhaiteraient une modification de la législation sur la protection de la vie privée, qui, selon eux, entraverait la sécurité de leur établissement. Ainsi, dans les griefs émis, il y a, par exemple, l'interdiction de la fouille systématique aux entrées ou l'interdiction d'installer des caméras de surveillance filmant les alentours immédiats des magasins.

Monsieur le ministre, comme je le disais, ma question date du 17 février 2016, soit bien avant les événements que nous avons connus. Pour cette raison, je me suis permise de la modifier quelque peu. Quels ont été les fruits de votre rencontre avec les fédérations représentatives du secteur du commerce? Enfin, d'une manière plus globale, même si je sais que vous avez déjà eu l'occasion d'y répondre, je souhaiterais analyser les grands axes que vous proposez pour améliorer la sécurité à l'avenir, et ce aussi pour l'ensemble des surfaces commerciales dans la Région?

08.04 Willy Borsus, ministre: Chers collègues, la situation que nous vivons est extrêmement difficile et délicate. Je souligne combien l'aspect tragique au point de vue humain est l'élément majeur de cette situation, mais cela n'enlève rien à la priorité qu'il faut réserver aux conséquences économiques, sociales et de toute nature de ces événements. Vous avez repris dans vos questions le *lockdown* de fin 2015 et les conséquences tragiques des événements du 22 mars dernier.

En ce qui concerne les conséquences du *lockdown*, le SPF Économie a mené une série d'études assez pointues en examinant 25 sous-secteurs de la Région de Bruxelles-Capitale avec une simulation des conséquences pour chacun d'entre eux. Par exemple, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre dans l'hôtellerie a chuté de 11,8 % et de 16,6 % dans le commerce de détail non spécialisé. C'était évidemment avant les récents événements.

En ce qui concerne les suites apportées, permettez-moi de faire l'état des lieux de la situation. Premièrement, le gouvernement a décidé, vu l'ampleur des conséquences, de mettre en place une *task force* qui reprend les ministres du kern et les ministres concernés par les secteurs impactés par les conséquences des attentats. Cette *task force*, dont je fais partie, va, à très court terme, rencontrer une série de représentants des secteurs à Bruxelles et au-delà.

Deuxièmement, les dispositions déjà en vigueur concernent les indépendants. J'ai reconnu comme secteurs en crise ceux du commerce et de l'horeca à Bruxelles et à Zaventem pour permettre aux indépendants concernés d'adapter plus facilement les montants de leurs cotisations. Concrètement, en fonction des règles actuelles de cotisations sociales, on peut les adapter aux revenus présumés de l'année mais il faut démontrer pourquoi ces cotisations seront plus basses. En introduisant la reconnaissance préalable de secteurs ou de régions en crise, j'ai facilité cette possibilité de diminution des cotisations et il ne reste alors plus qu'à démontrer qu'on est bien dans la sphère d'activités concernée.

J'ai souhaité aussi que les dossiers soient traités très rapidement et très globalement, par paquets entiers, pour que les gens connaissent la décision qui les concerne pour la prochaine échéance des cotisations. J'ai immédiatement envoyé une instruction aux caisses.

Indépendamment de cette mesure, les cotisations que l'on doit encore payer ont été adaptées. Pour le *lockdown* ou pour la situation actuelle, j'ai autorisé le report de paiement d'un an, sans charges supplémentaires et sans frais d'aucune nature. C'est un report et les cotisations seront dues au terme de cette année, mais pour faire face à la situation de trésorerie, il me paraissait important d'agir de la sorte. Par ailleurs, à l'initiative de Kris Peeters, des dispositions concernant le chômage pour cas de force majeure, qui concernent aussi le bien le régime des ouvriers que des employés, sont aujourd'hui d'application.

J'attire vraiment votre attention sur une instruction très précise en l'espèce émanant de l'ONSS et qui peut vous être communiquée. Elle prévoit le chômage pour cas de force majeure. Ce n'est pas le chômage économique; c'est une spécificité particulière. Actuellement et jusque fin avril, mais la situation sera réévaluée à ce moment, ces dispositions sont d'application. On peut transmettre l'instruction de l'ONSS à la commission, ainsi vous serez parfaitement informés. Il en ira de même pour les dispositions particulières sur la TVA et d'autres charges, dont le détail ne m'est pas encore connu.

Lorsque la *task force* aura mené toutes ses consultations la semaine prochaine, elle fera une proposition globale. Une fois la situation rétablie, ce qui est la priorité - on l'espère à très court terme, mais je ne m'exprimerai pas sur le volet judiciaire ou celui du maintien de l'ordre public qui ne relèvent pas de mes compétences -, un travail restera à faire en matière d'allègement de charges et de soutien économique pour les secteurs concernés. Au moment de constituer la *task force*, la volonté du gouvernement n'est pas exclusive de certains secteurs. Il y a des conséquences de la situation à Zaventem, des conséquences indirectes, comme en attestent des témoignages. Le commerce, les taxis, l'horeca et d'autres secteurs sont directement ou indirectement touchés. Nous allons définir le périmètre d'impact de façon très précise.

Un travail reste alors à faire, et l'idée est de le faire en parfaite concertation avec les autorités régionales pour restaurer l'image de Bruxelles. À la suite d'un certain nombre de reportages et d'articles très récents, comme celui du *New York Times* d'il y a deux jours, que Françoise Schepmans citait, et d'autres articles encore, un travail de rétablissement de l'image est à faire. J'ai rencontré hier l'horeca bruxellois et différents secteurs. On me disait, segment par segment, combien on subissait l'impact, qu'il s'agisse du séjour d'affaires, du tourisme ou d'autres domaines.

Ce travail sur l'image devra donc être mené en utilisant les nouvelles technologies de communication ou d'autres dispositions. À titre d'exemple, avant même le 22 mars, les autorités chinoises ont fêté le nouvel an chinois à Bruxelles avec la présence de télévisions chinoises, des activités sur la Grand-Place et aux alentours. Il y a eu une retransmission en direct en Chine, avec une interview de l'ambassadeur de Chine. Ce type de reportage a un impact considérable. C'était évidemment avant les événements. Tous les efforts en termes médiatiques, de présence internationale et d'autres dispositions, doivent être réalisés pour restaurer notre image. Je ne m'exprimerai pas à ce sujet mais d'autres dossiers ajoutent encore des difficultés: les dossiers de mobilité, les tunnels, et d'autres ne viennent pas simplifier les choses. Je n'en dirai pas plus, ne souhaitant pas me départir de ma courtoisie habituelle.

Donc, vous voyez que nous sommes complètement mobilisés. Le *kern*, les conclusions du conclave, la *task force*, chacun dans ses compétences. Le travail sur l'image doit se faire en lien avec la Région et les autorités locales. Le plan d'action sera finalisé dans les tout prochains jours sous l'autorité du *kern*.

Katrin Jadin (MR): Je remercie le ministre pour sa réponse, comme de coutume très complète et très détaillée.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.